

Avant d'envisager une grossesse, nous vous conseillons de consulter votre gynécologue ou votre médecin généraliste. Cette consultation pré-conceptionnelle permet de faire le point :

- **Sur votre mode de vie :**

- Travail, risques professionnels

- Tabac, alcool

- **Sur les antécédents familiaux :** votre conjoint peut se joindre à cette consultation et parler d'éventuels problèmes de santé dans sa famille

- **Sur vos antécédents personnels :** maladies passées ou en cours, précédentes grossesses, traitements en cours...

- **Sur vos vaccinations**

Un examen clinique général sera pratiqué ainsi qu'un examen gynécologique et, éventuellement, un bilan sanguin